

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



## *Établissements publics du ministère des sports*

**Vendredi 4 juin 2021 – n° 358**

[Cliquez pour télécharger les pièces-jointes](#)

**L'équipe du bureau DS2A est actuellement dans une phase de migration des boîtes mails individuelles qui génère quelques difficultés d'envois et de réceptions. Une consultation des directeurs d'établissement sera assurée en fin de semaine prochaine pour s'assurer de la bonne transmission des messages adressés durant cette période.**

## Vie des établissements

### Dialogue de gestion et module des indicateurs de performance

La période des dialogues de gestion touche à sa fin, tout comme celle des saisies des données sur le nouveau module des indicateurs de performance. Quelques établissements doivent encore finaliser des saisies et nous vous invitons à le faire dans les plus brefs délais. Un fichier de suivi est à télécharger afin de vous permettre de vérifier l'état de vos saisies.

N'oubliez pas également de répondre à l'enquête adressée par le bureau DS2A concernant l'organisation des rendez-vous stratégiques et des dialogues de gestion mais aussi afin d'évaluer ce nouveau module et vous proposer une version 2 améliorée.

### Déplacements internationaux - COVID 19

Le tableau récapitulatif relatif aux mesures de restrictions sanitaires incluant les documents requis pour entrer et quitter le territoire métropolitain a été actualisé. Vous le trouverez en pièce jointe de ce Flash info

Vous trouverez également en pièce jointe de ce Flash information le dossier de presse du Premier ministre sur la stratégie de réouverture des frontières

### Délibération AFLD - localisation des sportifs

Nous vous informons de la publication au journal officiel de la [délibération n° 2021-26 du 27 mai 2021 relative aux obligations de localisation des sportifs mentionnés à l'article L. 232-15 du code du sport](#).

Celle-ci établit les modalités de l'obligation de fournir des renseignements précis et actualisés sur leur localisation auxquelles sont astreints les sportifs mentionnés à l'article [L. 232-15 du code du sport](#).

Cette délibération définit également les manquements mentionnés à l'article [L. 232-9-3 du code du sport](#) ainsi que les modalités de leur gestion.

### **Feuille de route développement durable – Tous les établissements**

Nous invitons l'ensemble des établissements à transmettre leur projet de feuille de route avant le 5 juillet au plus tard aux adresses suivantes [ds.2a@sports.gouv.fr](mailto:ds.2a@sports.gouv.fr) et [ds.sportdurable@sports.gouv.fr](mailto:ds.sportdurable@sports.gouv.fr).

Cette sollicitation permettra aux équipes de la direction des sports de vous accompagner dans sa formulation et permettre une présentation lors du dernier conseil d'administration au plus tard. Pour les premières feuilles de route déjà réceptionnées, un retour sera réalisé dans le courant de cet été.

Pour rappel, l'objectif de votre feuille de route est de matérialiser votre trajectoire 2021-2024 concernant chacun des 15 engagements de la charte éco-responsables, dans une démarche d'amélioration continue.

Vous trouverez de nouveau en pièce-jointe le modèle de feuille de route présenté lors du webinaire du 16 décembre dernier.

### **Service national universel - SNU**

Le SNU engage sa troisième édition en 2021. Près de 20 000 volontaires issus de l'ensemble des départements sont concernés cette année.

Vous pouvez connaître les possibilités de mobilisation du mouvement sportif en téléchargeant la plaquette « [Sport et SNU](#) ».

Les associations sportives désireuses de proposer une animation dans le cadre du séjour de cohésion (21 juin au 2 juillet 2021) ou d'accueillir un volontaire en mission d'intérêt général sont invitées à prendre contact avec les chefs de centre et les chefs de projet SNU

de leur département.

- [Liste des chefs de projet SNU](#)
- [Liste des chefs de centre SNU](#) (phase 1)
- [Liste des centres SNU](#) (phase 1)
- [Qu'est-ce qu'une mission d'intérêt général ?](#) (phase 2)

### **Lettre des politiques publiques du sport n°5**

Vous trouverez [ici le lien](#) pour consulter la lettre des politiques publiques du sport du mois de mai 2021.

### **Progiciel de dématérialisation des délibérations des CA**

Suite à la tenue des formations au progiciel de dématérialisation des délibérations de vos conseils d'administrations, vous trouverez joint les fiches de formations.

## **Formation professionnelle**

### **Certificat complémentaire « encadrer les arts martiaux mixtes (MMA) »**

Viens de paraître au journal officiel l'arrêté du 20 mai 2021 portant création du certificat complémentaire « [encadrer les arts martiaux mixtes \(MMA\)](#) » associé à des spécialités et mentions du BP, DE et DESJEPS.

## **Ressources humaines**

### **Opérations de gestion RH des inspecteurs de la jeunesse et des sports**

Je vous informe du lancement des opérations de gestion des inspecteurs de la jeunesse et des sports :

- ouverture de la campagne de mobilité 2021 des IJS ;

Vous trouverez en pièces jointes de ce flash info la note à destination des IJS, la liste indicative des postes vacants au 1er septembre 2021 et la fiche de vœux à retourner au plus tard le 11 juin.

- ouverture de la campagne 2021 d'accès au corps des IJS par voie de liste d'aptitude (I A) ;

à aptitude (L23) ;

Figurent en pièces jointe la note de service correspondante, le modèle de dossier de candidature et le modèle de tableau de classement des candidatures. Ce tableau doit nous être adressé par vos soins au plus tard le 25 juin.

- ouverture d'un recrutement d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) dans le corps des IJS ;

L'avis de recrutement, la fiche de poste et le dossier de candidature sont en pièces jointes. Les dossiers de candidatures doivent nous être retournés au plus tard le 21 juin.

L'ensemble de ces informations, sont également mises en ligne sur le [site internet ministériel](#)

Conscient que les délais impartis sont très contraints, le bureau des personnels d'inspection de la DGRH vous remercie pour votre engagement.

### **Infos RH PS HC**

Suite à diverses sollicitations reçues par le bureau DS2A nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'est pas nécessaire d'opérer une candidature pour le passage à la hors classe des professeurs de sports.

Un tableau a été transmis par la DGRH aux établissements début février avec des données à contrôler. Le retour de ce tableau est attendu pour le 30 juin, il fera ensuite l'objet d'un contrôle du barème par la DGRH.

L'étude sera réalisée dans le courant des mois d'octobre et novembre par la DGRH qui communiquera ses décisions début décembre pour une mise en application rétro active soit 1er janvier 2021 soit au 1er septembre (cela reste à déterminer).

### **Publication de postes J&S sur la Place de l'Emploi Public CREPS PACA**

[Médecin responsable centre de santé](#)

#### **CREPS Pays de la Loire**

[Responsable Régional de la Haute Performance /RRHP CREPS PDL](#)

#### **CREPS de Wattignies**

[Responsable régional de la Haute Performance](#)

[Conseiller.e "optimisation de la performance et suivi médical"](#)

## **Agenda**

- 9 juin : Conseil d'Administration du CREPS de Poitiers

*A la semaine prochaine*

### **ORGANIGRAMME DU BUREAU DU PILOTAGE STRATEGIQUE ET TUTELLE DES ETABLISSEMENTS — DS.2A**

<a href="mailto:ds.a2@sports.gouv.fr">ds.a2@sports.gouv.fr</a>	
<b>Thibaut DESPRES</b> <a href="mailto:thibaut_despres@sports.gouv.fr">thibaut_despres@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 90 09 07 60 08 78 13	<b>Chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Animation et pilotage du bureau</li></ul>
<b>Quentin DETCHART</b> <a href="mailto:quentin_detchart@sports.gouv.fr">quentin_detchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 87	<b>Adjoint au chef de bureau</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Ressources humaines des établissements publics ; relations services déconcentrés régionaux ; progiciel de délibérations.</li></ul>
<b>Murielle MUHEL</b> <a href="mailto:murielle_muhelle@sports.gouv.fr">murielle_muhelle@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 95 37	<b>Assistante administrative du bureau et du sous-directeur en charge des réseaux DS2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Gestion administrative</b> : Administration interne DS2, courriers [arrivée / départ], BAL DS2A.</li></ul>
<b>Dominique RABUEL</b>	<b>Juriste</b>

<p><a href="mailto:dominique.rabuel@sports.gouv.fr">dominique.rabuel@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 93</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pilotage et animation des sujets juridiques</b> : instances de dialogues sociaux [CA, CT, CHSCT, ... – compositions / délibérations / ...]; doctrines et écritures légistiques.</li> </ul>
<p><b>Sophie BAUCHART</b> <a href="mailto:sophie.bauchart@sports.gouv.fr">sophie.bauchart@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 92 11</p>	<p><b>Responsable de tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : CREPS de Bordeaux, Poitiers, Toulouse, Montpellier, Nancy, Strasbourg, Reims, Vichy et Vallon-Pont-D'arc</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Mutualisation ; agence comptable ; guide des procédures des établissements publics ; immobilier des opérateurs.</li> </ul>
<p><b>Frédéric DAMBIER</b> <a href="mailto:frédéric.dambier@sports.gouv.fr">frédéric.dambier@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 93 03</p>	<p><b>Responsable de tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : IFCE et MNS</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Contrats d'objectifs et de performance et Indicateurs nationaux [chef de projet PSQS] ; dialogues de gestion et rendez-vous stratégiques ; déploiement du SHN et Réseau Grand INSEP.</li> </ul>
<p><b>David CHARRAS</b> <a href="mailto:david.charras@sports.gouv.fr">david.charras@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 96 25</p>	<p><b>Responsable de tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : CREPS de Wattignies, Ile de France, Dijon, La Réunion, Pointe A Pitre, PACA, Bourges, Nantes (PRN)</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Enquêtes annuelles (effectifs / activités ; indemnitaires) ; développement durable ; éthique.</li> </ul>
<p><b>Evelyne GONFIER</b> <a href="mailto:evelyne.gonfier@sports.gouv.fr">evelyne.gonfier@sports.gouv.fr</a> Arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2020</p>	<p><b>Responsable de tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissements</b> : ENSM et ENVSIN</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Pilotage budgétaire du Programme sport (219) relatif aux établissements publics sport.</li> </ul>
<p><b>François ROBERT</b> <a href="mailto:françois.robert@sports.gouv.fr">françois.robert@sports.gouv.fr</a> 01 40 45 91 41</p>	<p><b>Responsable de tutelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etablissement</b> : INSEP (dont contrat de partenariat public-privé et centre d'expertise sport et handicap)</li> <li>• <b>Dossiers transversaux</b> : Relations internationales ; RGPD.</li> </ul>

Diffusion à : Agents de la direction des sports, aux directeurs et adjoints des établissements publics sportifs, à l'IGESR, à la DRH des ministères sociaux, aux DRAJES et contrôleurs budgétaires, aux responsables des pôles ressources nationaux et organisations syndicales.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)